

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30/11/2022 à 20h00.
Salle du « Conseil communal » de l'Hôtel de Ville

Présents : MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofd A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Arnould Ph., Denis G, ~~Adam D.~~, Dabe F, ~~Maziers P.~~, Brouillon P, ~~De Wachter St.~~, Nemery MJ, Dachy F, Tulpin Ar, Rochet J, Conseillers communaux;

Moreno I, Directrice Générale Communale ff.

Absents et excusés : Adam D., Maziers P, De Wachter St, Conseillers Communaux

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 03.11.2022 : Par 13 oui et 1 abstention (Mme MAZIERS P., absente à la séance précédente), **approbation ce P.V.**
Correction Point 1. Administration : M. Julien SCHUTZ Directeur au lieu de M. Julien ROCHET. Point 10. Règlement redevance. Faute de frappe « la zone de Police ».

Intercommunales

2. Assemblée Générale Ordinaire de IMIO du 13.12.2022 : **A l'unanimité approuve les points mis à l'OJ.**
3. Assemblée Générale Ordinaire de Sofilux du 14.12.2022 : **A l'unanimité approuve les points mis à l'OJ.**
4. Assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale IDELUX Développement du 21.12.2022 : **A l'unanimité approuve les points mis à l'OJ.**
5. Assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale IDELUX Projets publics du 21.12.2022 : **A l'unanimité approuve les points mis à l'OJ.**
6. Assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale IDELUX Eau du 21.12.2022 : **A l'unanimité approuve les points mis à l'OJ.**
7. Assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale IDELUX Finances du 21.12.2022 : **A l'unanimité approuve les points mis à l'OJ.**
8. Assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale IDELUX Environnement du 21.12.2022 : **A l'unanimité approuve les points mis à l'OJ.**

9. Assemblée générale d'ORES Assets du 15.12.2022 : *A l'unanimité approuve les points mis à l'OJ.*

Ecoles communales

10. Second appel à candidature à une fonction de directeur/trice à l'école communale de Noirefontaine. *A l'unanimité approuve cet appel à candidature.*

Fabrique d'Eglise

11. F.E de Bouillon- MB1- 2022. *A l'unanimité approuve la MBI-2022.*

Comptabilité

12. Règlement pour l'octroi d'une prime énergie pour les clubs sportifs. *A l'unanimité approuve ce règlement.*
13. Article L1311-5 CDLD – Décompte établi par le conseil de la REGION WALLONNE suite au jugement rendu par le Tribunal de première instance de NEUFCHATEAU (Dossier Evrard) - application . *A l'unanimité décide :*

Art. 1er : de faire application des dispositions des articles L1311-3 et L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en :

- *finançant cette dépense par la fonction et selon un crédit budgétaire insuffisant.*
- *invitant la Directrice financière à procéder au paiement d'un montant de 17.824,04 EUR TVAC sans attendre la mise à disposition des voies et moyens.*

Article 2 : d'annexer copie de la présente délibération en tant que pièce justificative au mandat de paiement par lequel la Directrice financière liquidera la dépense.

M. DENIS Guy souligne que la vente a eu lieu en 2016 et pas en 2006.

DIVERS

- Monsieur ROCHET souligne que l'aide ponctuelle du chèque pouvoir d'achat est bien appréciée et demande si le collègue prévoit d'autres mesures à court terme pour pallier à la crise énergétique.

Monsieur ADAM rappelle que la commune intervient en partie dans les frais de l'audit énergétique via la région wallonne. Une communication supplémentaire sera faite.

- Madame NEMERY demande s'il serait possible d'aider les personnes en difficulté pour leur demande de primes énergétiques.

Monsieur ADAM répond qu'il y a une permanence de la région wallonne qui vient au CPAS pour aider ces personnes. Une communication supplémentaire sera faite.

- Monsieur ROCHET apprend d'IDELUX que le dossier relatif à la station de relevage de Briahan et Noirefontaine prévu en mars 2023 est reporté en 2024 et demande au collègue d'être attentif à ce dossier.

Monsieur HOUTHOOFT rappelle qu'un permis a été délivré pour la station de Noirefontaine. Il mentionne que la priorité est donnée à l'égouttage de DOHAN intégré dans le PIC, avant la station de relevage de Briahan et l'extension de la station d'épuration de Noirefontaine.

- Monsieur ROCHET souhaite connaître la situation du chantier de Botassart suite à la faillite de l'entreprise Roiseux.

Monsieur HOUTHOOFT répond qu'un cahier des charges de sécurisation est réalisé en vue de lancer un nouveau marché pour achever les travaux. Un courrier d'information sera adressé aux riverains. Ce dossier sera ratifié au prochain conseil communal.

Il est 21h15. Le Président lève la séance.

La Directrice Générale f.f.,
I. MORENO

Le Bourgmestre
P. ADAM